

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 JUILLET 2010**

L'an deux mil dix, le 27 Juillet à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lailly-en-Val sous la présidence de Monsieur Fichou, Président de la Communauté de Communes du canton de Beaugency.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 19 juillet 2010

Date d'affichage : 19 juillet 2010

Présents : Monsieur Jean BILLARD, Monsieur Daniel BUCAMP, Monsieur Etienne COUTAN, Madame Pierrette DONNADIEU, Monsieur Patrick DUCHEZ, Monsieur Yves FICHOU, Monsieur Jean-Paul GAULT, Monsieur Eric GOLHEN, Monsieur Didier LAURENT, Monsieur Francis MAUDUIT, Madame Mireille MULLARD, Monsieur Michel OLLIVIER, Madame Liliane PESTY, Monsieur Patrick PICHON, Madame Josiane RABIER, Monsieur Michel TRETON, Madame Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE, Monsieur Thomas VIOLON.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick DUCHEZ

Le procès verbal de la séance du 29 Juin 2010 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n°2010.52 : TARIFS MEDIATHEQUE ET BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Président de la CCCB, présente le tableau des tarifs médiathèque et bibliothèques proposés par la commission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'approuver les tarifs médiathèque et bibliothèques**

TARIF UNIQUE DANS TOUTES LES STRUCTURES		
CCCB	Jeunes jusqu'à 18 ans, étudiants jusqu'à 21 ans, demandeurs d'emploi	gratuité

	Adultes	6€50
HORS CCCB	Jeunes jusqu'à 18 ans, étudiants jusqu'à 21 ans, demandeurs d'emploi	8€50
	Adultes	25€50

- L'amende pour retard est de 1€ par courrier
- Le prix des copies est fixé à 25 centimes par copie noir et blanc et 50 centimes par copie couleur
- La consultation internet est fixée à 2€50 de l'heure ou 10 € pour un forfait de 5 heures

- De les appliquer au 1^{er} septembre 2010
- De centraliser les inscriptions à la médiathèque et d'inciter les emprunteurs à rendre les ouvrages au site d'emprunt en élaborant un coupon avec une trame CCCB lors des prêts des livres, avec l'inscription suivante : « Veuillez bien rendre votre ouvrage dans la médiathèque ou la bibliothèque où vous l'avez emprunté »

DELIBERATION n°2010.53 : TARIFS CENTRE AQUATIQUE

Monsieur le Président de la CCCB, présente le tableau des tarifs du Centre Aquatique proposés par les commissions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver les tarifs applicables au Centre Aquatique
- De les appliquer au 1^{er} septembre 2010 à l'exception des collèges et lycées privés où l'application est reportée au 1er janvier 2011 pour permettre l'inscription budgétaire.

CENTRE AQUATIQUE	
Entrées à l'unité	
Enfant de moins de 3 ans	gratuit
Tarif plein	3.70
Tarif réduit (moins de 18 ans, étudiant chômeurs, groupe de plus de 10, famille nombreuse, personnes de plus de 70 ans, adhérents CNAS)	2.70
Remplacement de la carte d'accès	2.70 €
Abonnement de 10 entrées valables un an	
	Hors canton

Tarif plein	30 €	34€
Tarif réduit (y compris forfait de 10 heures)	21.20 €	24€
CE conventionné	27 €	
CNAS	15€	
Activités		
Aqua bébé (de 6 mois à 3 ans) les 10 séances	32 €	
Aqua môme (de 3 à 5 ans) les 10 séances	32 €	
Seniors, détente, forme, fitness canton par trimestre	32 €	
Seniors, détente, forme, fitness hors canton par trimestre	64 €	
Aqua jeune par trimestre	16 €	
Leçons de natation		
A l'unité enfant	10.60 €	
A l'unité adulte	13.90 €	
Forfait 12 leçons enfant	106 €	
Forfait 12 leçons adulte	139	

TARIFICATIONS SPECIFIQUES ET GRATUITES :

- Gratuité pour toutes les écoles primaires, privées et publiques
- Gratuité pour les centres aérés du canton
- Pour les classes primaires et centres aérés hors canton : 41€20 par créneau horaire
- Collèges : conventionnement avec le Conseil général pour le collège qui prévoit une tarification par heure, application du même tarif au collège privé
- Lycées : conventionnement avec le Conseil régional qui prévoit une tarification par heure et par ligne d'eau, application du même tarif au lycée privé
- Gratuité pour les sapeurs pompiers, les gendarmes pour leur entraînement physique pendant les créneaux prévus.
- Gratuité pour les entraînements et compétition des associations sportives affiliées à une fédération de sport nautique. Pour les autres associations, elles seront accueillies en fonction des créneaux disponibles au tarif de 15€ les 10 entrées, une entrée étant décomptée pour chaque adhérent participant au créneau.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ MSP site de Tavers : Monsieur le Président informe le Conseil que la DDR a été refusée et qu'il a rendez-vous avec le Préfet le 17 août pour l'entretenir du projet et des conséquences du refus.

⇒ Monsieur le Président informe le conseil de la démission de Mme Quatrehomme et donne lecture de son courrier.

⇒ Monsieur le Président rappelle les deux cambriolages à l'Épicerie Sociale et présente la nécessité de mettre en place une alarme et un système de télésurveillance. Il présente le devis AVC qui a été sollicité en tant que prestataire du Centre aquatique mais qu'en l'absence de l'avis des commissions finances et travaux l'ordre de service n'a pas été donné. Par ailleurs, il est vivement souhaitable de définir un contrat pour l'ensemble des installations communautaires. M.Mauduit indique au conseil que ce devis semble correct.

Monsieur le Président propose de voir du côté de la piscine si le matériel est en location ou acheté et de faire de même pour l'Épicerie sociale. Il propose de se renseigner sur une location. Le conseil mandate M. le Président pour arrêter une solution.

⇒ Monsieur le Président présente le contrat territoire- lecture et propose un comité de pilotage pour continuer le diagnostic engagé par la commune de Beaugency. Monsieur le Président demande au conseil communautaire de prendre une décision par rapport à ce diagnostic indépendamment de la suite qui pourra être donnée au contrat.

Monsieur Pichon pense que ce diagnostic entraînera de fait la mise en œuvre du contrat sans maîtrise de la politique culturelle de la CCCB

Monsieur Duchez et d'autres conseillers pensent qu'il sera difficile de finir le diagnostic avant la fin de l'année.

Monsieur le Président précise qu'un travail important a déjà été réalisé et qu'il serait dommage de ne pas poursuivre.

Monsieur Violon explique qu'il serait intéressant de faire ce diagnostic. Si le comité de pilotage arrive à le rendre à temps ce sera parfait, mais s'il n'y parvient pas, ce diagnostic servira toujours pour un prochain contrat ou même pour avancer dans la mise en place d'une politique lecture publique.

Monsieur Golhen propose que le conseil prenne acte de la proposition de comité de pilotage mais regrette aussi que la CCCB ne dispose pas du personnel technique pour animer ses actions, les élus n'ayant pas vocation à prendre en charge les volets techniques.

Monsieur le Président rappelle que la CCCB a la compétence lecture et qu'elle doit en conséquence prendre position sur l'ensemble des points liés à cette compétence.

La mise en place du comité de pilotage pour effectuer un état des lieux de la lecture publique au sein de la CCCB est votée à l'unanimité. La liste peut être amendée d'autres personnes qui interviennent significativement dans ce domaine.

⇒ Proposition par monsieur le Président d'un calendrier des commissions pour le 4eme trimestre.

Pas de remarques des membres

QUESTIONS DES MEMBRES

Néant

Fait le 4 août 2010,
Yves FICHOU
Président de la Communauté de
Communes du Canton de Beaugency